

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 10

Résolutions adoptées à la 0168^e séance
tenue le 5 avril 2022

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 17 mai 2022

E-0168-4.1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022-23
2022-A0016-0168^e-959

Le Comité exécutif adopte le budget de fonctionnement 2022-2023, conformément au document **2022-A0016-0168^e-959** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0168-4.2 PAVILLON ROGER-GAUDRY (511) – REMPLACEMENT DES VERRIÈRES AILES S-T-U-V – SERVICES D'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EN CONSTRUCTION (PROJET 55788)
2022-A0016-0168^e-938

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0168e-938** déposé aux archives, autorise :

- la Direction des immeubles à procéder à des appels d'offres publics pour les services d'un entrepreneur général pour la réalisation des travaux de construction de remplacement des verrières des ailes S, T, U et V du Pavillon Roger-Gaudry (511 - projet n° 55788);
- le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, la lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat, le contrat pour services d'un entrepreneur général en construction et tout autre document requis pour donner effet à la présente après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0168-4.3 TOUS LES CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL – DIRECTION DES IMMEUBLES - SERVICES SPÉCIALISÉS DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
2022-A0016-0168e-939

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0168e-939** déposé aux archives, autorise :

- la publication d'un appel d'offres public par la Direction des immeubles pour un contrat de services spécialisés de prévention en santé et en sécurité pour travaux de construction, pour un coût total à 7 825 000 \$ (avant taxes) pour une période de cinq (5) ans incluant les deux options de renouvellement d'un an chacune;
- le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, la lettre d'acceptation de la soumission et d'adjudication de contrat, le contrat pour services spécialisés de prévention en santé et en sécurité pour travaux de construction ainsi que tout document requis pour donner effet à la présente après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 10

Résolutions adoptées à la 0168^e séance
tenue le 5 avril 2022

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 17 mai 2022

E-0168-4.4 RÉGIME D'EMPRUNTS FINANCEMENT QUÉBEC POUR LA REVITALISATION DU CAMPUS OUTREMONT - EXTENSION DE LA DATE D'ÉCHÉANCE
2022-A0016-0168^e-941

Il est résolu par le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0168e-941** et son annexe déposés aux archives :

1. que soit institué, pour les fins du Projet réalisé dans le cadre du Programme, un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 31 décembre 2023, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts par marge de crédit ou à long terme auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 2 170 000 \$ en monnaie légale du Canada, auquel s'ajoutent, le cas échéant, les intérêts et les frais d'émission et de gestion applicables aux emprunts à long terme;
2. qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :
 - a) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit;
 - b) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme.
3. que, sous réserve du montant maximal déterminé au paragraphe 1, chaque emprunt comporte les caractéristiques et limites suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 514-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention de marge de crédit ou la convention de prêt à long terme à intervenir entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
 - c) pour chaque emprunt par marge de crédit ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur cette marge, une confirmation de transaction sera transmise à Financement-Québec;
 - d) chaque emprunt à long terme sera constaté par un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
 - e) le produit des emprunts à long terme sera affecté aux remboursements des emprunts par marge de crédit contractés en vertu du présent régime d'emprunts;
 - f) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt à long terme et des intérêts dus sur celui-ci, ainsi que des frais de gestion et d'émission, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention à recevoir de la ministre pour la réalisation du projet de revitalisation de la gare de triage Outremont autorisé dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada-Québec, sera affectée

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 10

Résolutions adoptées à la 0168^e séance
tenue le 5 avril 2022

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 17 mai 2022

d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec, aux termes d'un acte d'hypothèque mobilière à intervenir entre l'Emprunteur et Financement-Québec;

4. que le vice-recteur à l'administration et aux finances, le vice-recteur adjoint aux finances ou le trésorier de l'Emprunteur, soient autorisés, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts spécifique toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge;
5. que l'un ou l'autre des dirigeants suivants, soit le vice-recteur à l'administration et aux finances, le secrétaire général, ou le vice-recteur adjoint aux finances ou le trésorier de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit et la convention de prêt à long terme, tout billet et tout acte d'hypothèque, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts par marge de crédit et à long terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer tout billet constatant un emprunt à long terme ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

E-0168-4.5 RÉGIME D'EMPRUNTS FINANCEMENT QUÉBEC POUR LA MODIFICATION DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION DU CEPsum
2022-A0016-0168^e-942

Il est résolu par le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0168e-942** et son annexe déposés aux archives :

1. que soit institué, pour les fins du Projet réalisé dans le cadre du Programme, un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 31 décembre 2023, permettant à l'Emprunteur d'emprunter par marge de crédit ou à long terme auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 729 313,51 \$, auquel s'ajoutent les intérêts et les frais d'émission et de gestion applicables aux emprunts à long terme;
2. qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :
 - A) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit;
 - B) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme.
3. que, sous réserve du montant maximal déterminé au paragraphe 1, chaque emprunt par marge de crédit et à long terme comporte les caractéristiques et limites suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 430-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 10

Résolutions adoptées à la 0168^e séance
tenue le 5 avril 2022

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 17 mai 2022

- b) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention de marge de crédit ou la convention de prêt à long terme, à intervenir entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
 - c) pour chaque emprunt par marge de crédit ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur cette marge, une confirmation de transaction sera transmise à Financement-Québec;
 - d) chaque emprunt à long terme sera constaté par un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
 - e) le produit des emprunts à long terme sera affecté aux remboursements des emprunts par marge de crédit contractés en vertu du présent régime d'emprunts;
 - f) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt à long terme et des intérêts dus sur celui-ci, ainsi que des frais de gestion et d'émission, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention à recevoir du ministre pour la réalisation du Projet dans le cadre du Programme, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec, aux termes d'un acte d'hypothèque mobilière à intervenir entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
4. que le vice-recteur aux finances et à l'administration, le vice-recteur adjoint aux finances, ou le trésorier de l'emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté aux termes de la marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur cette marge;
 5. que l'un ou l'autre des dirigeants suivants, soit le vice-recteur aux finances et à l'administration, le vice-recteur adjoint aux finances, ou le trésorier de l'emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit et la convention de prêt à long terme, tout billet et tout acte d'hypothèque, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts par marge de crédit et à long terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer tout billet constatant un emprunt à long terme ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

E-0168-4.6

CHAIRE DU FONDS DE RECHERCHE EN OPHTALMOLOGIE DE L'UDEM – CRÉATION
2022-A0016-0168^e-948

Le Comité exécutif :

- approuve la création de la Chaire du Fonds de recherche en ophtalmologie de l'Université de Montréal;
- adopte les statuts de la Chaire selon le document no **2022-A0016-0168e-948.2** et tels que visés par la Division des affaires juridiques.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 10

Résolutions adoptées à la 0168^e séance
tenue le 5 avril 2022

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 17 mai 2022

E-0168-4.7 CHAIRE PHILIPPE STORA ET MICHÈLE TOURNE STORA DE L'UDEM - CRÉATION
2022-A0016-0168^e-949

Le Comité exécutif :

- approuve la création de la Chaire Philippe Stora et Michèle Tourne Stora de l'Université de Montréal;
- adopte les statuts de la Chaire selon le document no **2022-A0016-0168e-949.2** et tels que visés par la Division des affaires juridiques.

E-0168-4.8 TRIUMF ACCELERATORS INC. ET TRIUMF INC. - APPROBATION DE LA FUSION
2022-A0016-0168^e-951

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0168e-951** déposé aux archives :

- a) approuve la fusion de TRIUMF Accelerators inc. et de TRIUMF inc.;
- b) autorise le représentant de l'Université de Montréal, M. **Luc Stafford**, lors de l'assemblée extraordinaire des Membres de TRIUMF inc. à signer la résolution extraordinaire qui sera adoptée pour autoriser la Fusion et les documents suivants, après qu'ils auront été visés par la Division des affaires juridiques;
 - i) Amalgamation Agreement;
 - ii) Amended and Restated Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC) Financial Security and Access Agreement;
 - iii) Amended and Restated Fund Contribution Gap Agreement;
 - iv) Amended and Restated Escrow Agreement;
 - v) First Amendment to the Amended and Restated Management Agreement;
 - vi) Amended and Restated By-laws No. 1;
 - vii) Amended and Restated Membership Agreement;
- c) autorise M^{me} **Marie-Josée Hébert**, administratrice de TRIUMF Accelerators inc., et M. **Luc Stafford**, représentant de l'Université de Montréal à l'assemblée des membres de TRIUMF Accelerators inc., à signer la résolution qui sera adoptée pour autoriser la Fusion et les documents suivants, après qu'ils auront été visés par la Division des affaires juridiques :
 - i) Amalgamation Agreement;
 - ii) Amended and Restated Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC) Financial Security and Access Agreement;
 - iii) Amended and Restated Fund Contribution Gap Agreement;
 - iv) Amended and Restated Escrow Agreement;
 - v) First Amendment to the Amended and Restated Management Agreement;
- d) autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 10

Résolutions adoptées à la 0168^e séance
tenue le 5 avril 2022

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 17 mai 2022

les contrats suivants après qu'ils auront été visés par la Division des affaires juridiques :

- i) Amended and Restated Membership Agreement;
- ii) Amended and Restated CNSC Financial Security And Access Agreement;
- iii) Amended and Restated Fund Contribution Gap Agreement;
- iv) Amended and Restated Escrow Agreement;
- v) First Amendment to the Amended and Restated Management Agreement;
- vi) toute autre entente qui pourrait être requise pour la fusion de TRIUMF Accelerators inc. et de TRIUMF inc. et tout éventuel amendement qu'ils jugent raisonnables, le cas échéant.

E-0168-4.9 CONVENTION MODÈLE RELATIVE AU PARTAGE DES FRAIS INDIRECTS DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LE CADRE DES CONTRATS D'AFFILIATION DU MSSS (CONVENTION FIR MODÈLE) – APPROBATION
2022-A0016-0168^e-954

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0168e-954** déposé aux archives:

- approuve la Convention modèle relative au partage des frais indirects des activités de recherche ainsi que son utilisation dans le cadre des contrats d'affiliation de l'Université de Montréal avec les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, après que ladite Convention modèle aura été visée par la Division des affaires juridiques;
- approuve la conclusion et la signature de toutes les ententes relatives au partage des frais indirects de recherche devant être conclues dans ce même cadre et qui seront basées sur ladite Convention modèle;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer ces ententes.

E-0168-4.10 CONVENTION MODÈLE RELATIVE À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET À LA GESTION DE CELLE-CI DANS LE CADRE DES CONTRATS D'AFFILIATION DU MSSS (CONVENTION GPI MODÈLE) – APPROBATION
2022-A0016-0168^e-955

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0168e-955** déposé aux archives:

- approuve la Convention modèle relative à la propriété intellectuelle et à la gestion de celle-ci de même que son utilisation dans le cadre des contrats d'affiliation de l'Université de Montréal avec les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, après que ladite Convention modèle aura été visée par la Division des affaires juridiques;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 7 de 10

Résolutions adoptées à la 0168^e séance
tenue le 5 avril 2022

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 17 mai 2022

- approuve la conclusion et la signature de toutes les ententes relatives à la propriété intellectuelle et à sa gestion devant être conclues dans ce même cadre et qui seront basées sur ladite Convention modèle;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer ces ententes.

E-0168-4.11 RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE CONCERNANT LES ÉTUDIANTS (20.18) – RÉVISION
2022-A0016-0168^e-953

Le Comité exécutif adopte le *Règlement disciplinaire concernant les étudiants (20.18)* révisé conformément au document **2022-A0016-0168e-953.1** déposé aux archives.

E-0168-4.12 ENTENTE DE SERVICES DE DIAGNOSTIC ENTRE LE MAPAQ ET LE CENTRE DE DIAGNOSTIC VÉTÉRINAIRE DE L'UDEM (CDVUM) ET AVENANT AU CONTRAT D'OCCUPATION DU COMPLEXE DE DIAGNOSTIC ET D'ÉPIDÉMIOLOGIE VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC (CDEVQ)
2022-A0016-0168^e-961

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0168e-961** et ses **annexes** déposés aux archives :

- approuve la signature du contrat concernant l'occupation du Complexe de diagnostic et d'épidémiologie vétérinaires du Québec (CDEVQ) et le contrat de services de diagnostic liant la Faculté de médecine vétérinaire et l'Université de Montréal au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);
- autorise la doyenne de la Faculté de médecine vétérinaire, M^{me} **Christine Theoret**, et la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} **Marie-Josée Hébert**, à signer ces contrats pour et au nom de l'Université.

E-0168-4.13 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DU SYNDICAT DES EMPLOYÉS D'ENTRETIEN DE L'UDEM - CONSTITUTION DU COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION, MANDATS DE NÉGOCIATION ET SIGNATURE
2022-A0016-0168^e-947

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0168e-947** déposés aux archives :

- constitue le comité patronal de négociation pour la négociation en vue du renouvellement de la convention collective du Syndicat des employés d'entretien de l'Université de Montréal – unité des mécaniciens de machinerie fixe et des techniciens en mécanique de bâtiment (SEEUM – section locale 1186), composé des personnes suivantes :

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 8 de 10

Résolutions adoptées à la 0168^e séance
tenue le 5 avril 2022

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 17 mai 2022

- M^e **Monia Vallée**, conseillère juridique et avocate, Division des affaires juridiques, à titre de porte-parole
 - M. **Ghyslain Chassé**, Directeur général, Direction des immeubles
 - M. **Carol Campagna**, Surintendant, Direction des immeubles
 - M. **Gabriel Bouvier**, conseiller en relations du travail, Direction des ressources humaines
- confie au comité de négociation le mandat de négocier au nom de l'Université de Montréal le renouvellement de la convention collective avec ce syndicat.

Dans l'éventualité où une entente interviendrait suivant les paramètres du présent mandat, autorise les personnes suivantes à signer la convention collective, pour et au nom de l'Université :

- M. **Daniel Jutras**, recteur
- M. **François Courchesne**, vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales
- M^{me} **Karina Adam**, directrice générale, Direction des ressources humaines
- M. **Yves Du Sablon**, directeur des relations professionnelles et santé au travail, Direction des ressources humaines
- M. **Ghyslain Chassé**, directeur général, Direction des immeubles
- M. **Carol Campagna**, surintendant, Direction des immeubles
- M. **Gabriel Bouvier**, conseiller en relations du travail, Direction des ressources humaines

E-0168-5.1 NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE PROFESSEURS
2022-A0016-0168^e-940

Le Comité exécutif procède aux nominations et aux renouvellements des professeurs dont les noms paraissent au document **2022-A0016-0168e-940** déposé aux archives.

E-0168-5.2 NOMINATION D'UN VICE-RECTEUR ADJOINT AUX ÉTUDES DE PREMIER CYCLE ET À LA FORMATION CONTINUE
2022-A0016-0168^e-945

Le Comité exécutif nomme M. **Juan Torres** à titre de vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue pour un mandat débutant le 1^{er} juin 2022 et se terminant le 31 mai 2025, conformément au document **2022-A0016-0168e-945** et son **annexe** déposés aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 9 de 10

Résolutions adoptées à la 0168^e séance
tenue le 5 avril 2022

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 17 mai 2022

E-0168-5.3 FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES – NOMINATION DES OFFICIERS FACULTAIRES
2022-A0016-0168^e-950

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0168e-936** et son **annexe** déposés aux archives, nomme :

- M^{me} **Marie Achille**, à titre de vice-doyenne à la Faculté des arts et des sciences pour un mandat débutant le 1^{er} juin 2022 et se terminant selon la prescription des Statuts ou au plus tard le 31 mai 2027;
- M. **Carl Bouchard**, secrétaire de faculté et vice-doyen à la Faculté des arts et des sciences pour un mandat débutant le 1^{er} juin 2022 et se terminant selon la prescription des Statuts ou au plus tard le 31 mai 2027;
- M. **Éric Montpetit**, vice-doyen à la Faculté des arts et des sciences pour un mandat débutant le 1^{er} juin 2022 et se terminant selon la prescription des Statuts ou au plus tard le 31 mai 2027;
- M^{me} **Sophie Parent**, vice-doyenne à la Faculté des arts et des sciences pour un mandat débutant le 1^{er} juin 2022 et se terminant selon la prescription des Statuts ou au plus tard le 31 mai 2027;
- M. **Huari Sahraoui**, vice-doyen à la Faculté des arts et des sciences pour un mandat débutant le 1^{er} juin 2022 et se terminant selon la prescription des Statuts ou au plus tard le 31 mai 2027;
- M^{me} **Andreea Schmitzer**, vice-doyenne à la Faculté des arts et des sciences pour un mandat débutant le 1^{er} juin 2022 et se terminant selon la prescription des Statuts ou au plus tard le 31 mai 2027.

E-0168-5.4 CENTRE DE RECHERCHE EN DROIT PUBLIC - NOMINATION DU DIRECTEUR
2022-A0016-0168^e-952

Le Comité exécutif nomme M. **Nicolas Vermeys**, professeur titulaire à la Faculté de droit, en tant que directeur du Centre de recherche en droit public (CRDP), et ce, pour un premier mandat de quatre (4) ans débutant le 1^{er} juin 2022 se terminant le 31 mai 2026, conformément au document **2022-A0016-0168e-952** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0168-5.5 COMITÉ DE TOPONYMIE - NOMINATION
2022-A0016-0168^e-946

Le Comité exécutif nomme M^{me} **Isabelle Hardy**, professeure agrégée et directrice du Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine, à titre de membre professeure nommée sur recommandation du recteur au Comité de toponymie, et ce, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2022 et se terminant le 31 mai 2026, conformément au document **2022-A0016-0168e-946** déposé aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 10 de 10

Résolutions adoptées à la 0168^e séance
tenue le 5 avril 2022

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 17 mai 2022

E-0168-5.6 OCTROI DE GRADES
2022-A0016-0168^e-944 à 944.6

Le Comité exécutif décerne les grades de premier cycle et de cycles supérieurs de Polytechnique Montréal et de HEC Montréal, conformément aux documents **2022-A0016-0168^e-944 à 944.6** déposés aux archives.

Le secrétaire général

Alexandre Chabot